



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest

Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2022/4559/T124306

Vos réf. : Votre demande du 22/04/2022

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

IEL DEVELOPPEMENT

Madame Myriam SASSI

Objet : Avis sur centrale solaire au sol – Aucaleuc (22)

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande pour l'implantation d'une centrale solaire au sol, d'une surface de 380000m² et d'une hauteur de 2,50 m, sur des terrains situés sur la commune de Aucaleuc .

Je vous informe que le projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dinan trélevan et se situe dans les zones A et B de notre « note d'information technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

La hauteur libre (15 mètres) entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

Le projet étant situé à moins de 3km de l'aérodrome précité et dans les zones A et B précitées, le demandeur a démontré que le projet ne présentera pas un risque de gêne visuelle pour les pilotes.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure au bâtiment à construire, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au département SNIA-O, **au moins un mois** avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande à l'adresse indiquée ci-dessous à l'aide de l'imprimé joint à ce courrier.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** au titre de ces servitudes.

**Le Chef du Département SNIA-Ouest
Christophe Perroquin**